

FISCALITÉ DES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Table des matières

	Page
AVANT-PROPOS	iii
TABLE DES MATIÈRES	v
Paragraphe	
Chapitre 1 — CONTENU GÉNÉRAL DES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES	
INTRODUCTION	101
CONTENU D'UNE CONVENTION ENTRE ACTIONNAIRES	102
TITRE	103
Convention unanime entre actionnaires	104
Effets de la convention unanime entre actionnaires	105
DATE ET SIGNATURE	106
Durée et fin de la convention entre actionnaires	107
PARTIES	108
Déclarations des actionnaires	109
PRÉAMBULE	110
CONTRAT D'ADHÉSION	111
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	112
DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES	113

	Paragraphe
Convention antérieure et statuts de la société	114
ORGANISATION ET GESTION DE LA SOCIÉTÉ	115
Aperçu	116
Composition du conseil d'administration	117
Solidarité des administrateurs et des actionnaires, ainsi que leurs responsabilités respectives	118
Assurance-responsabilité	119
Dirigeants	120
Réunions du conseil d'administration et assemblées des actionnaires	121
Recours	122
<i>Types d'actionnaires et enjeux reliés à chacun d'eux</i>	123
<i>Types de recours</i>	124
Arbitrages et tribunaux	125
Emploi	126
<i>Relations avec un actionnaire-employé</i>	127
<i>Rémunération de l'actionnaire-employé (salaire et dividendes)</i>	128
CLAUSES RESTRICTIVES	129
Signature des documents	130
Livres, registres et états financiers	131
<i>Convention entre actionnaires</i>	132
<i>États financiers</i>	133
FINANCEMENT	134
UTILISATION DE L'EXCÉDENT	135
CAPITAL-ACTIONS	136
Capital-actions émis et en circulation	137
Certificats d'actions	138

	Paragraphe
Restrictions générales de transfert	139
Offres conformes à la convention	140
Délais	141
Primauté et ordre hiérarchique des mécanismes d'achat-vente ...	142
Restrictions sur l'achat ou sur la vente de biens de la société	143
Cessionnaires autorisés (transfert en faveur d'une société de gestion)	144
Loi sur les biens matrimoniaux applicables	145
Changements au capital émis	146
CLAUSES DE RETRAIT	147
Types de clauses et modalités	148
Protections du vendeur	149
Droit de préemption	150
Droit de premier refus	151
<i>Variétés de droits de premiers refus</i>	152
<i>Modalités</i>	153
Clauses obligatoires d'achat-vente et leurs variantes	154
<i>Informations générales concernant les clauses d'achat-vente, incluant la clause « shotgun »</i>	155
<i>Délais</i>	156
<i>Avis</i>	157
<i>Prix des actions</i>	158
<i>Paiement des actions</i>	159
<i>Clause « shotgun » et les tribunaux</i>	160
Fiscalité	161
Options de vente, options d'achat et événements de vente obligatoire	162

	Paragraphe
<i>Exemples d'évènements déclencheurs</i>	163
DÉCÈS	164
CLAUSE DE RETRAIT DES AFFAIRES ET LES TRIBUNAUX	165
Évaluation dans le contexte d'options de vente, d'options d'achat et d'évènements de vente obligatoire	166
<i>Méthodes d'évaluation fréquemment utilisées</i>	167
Valeur des actions et assurance-vie	168
Valeur des actions privilégiées	169
<i>Mécanisme d'arbitrage pour l'évaluation des actions</i>	170
<i>Valeur des actions, autorités fiscales et tribunaux</i>	171
DROITS DE SUITE, DROITS D'ENTRAÎNEMENT ET/OU « PIGGY BACK » — « TAG ALONG », « DRAG ALONG »	172
DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE VENTE — INTER VIVOS ET RACHATS POST MORTEM	173
Heure et lieu de la clôture	174
Paiement et modalités de paiement	175
Billet promissoire et sûretés	176
Prêts d'actionnaires et libération des cautionnements et garanties	177
Éléments livrables lors de la séance de clôture	178
CONSÉQUENCES FISCALES SUR LE REVENU EN LIEN AVEC LES DISPOSITIONS D'ACHAT-VENTE	179
Rachat d'actions par la société	180
Achat d'actions par les actionnaires	181
Lien de dépendance	182
Sociétés associées et lien de dépendance	183
Personnes affiliées	184
Statut de société privée sous contrôle canadien (« SPCC »)	185

	Paragraphe
Règle générale anti-évitement	186
<i>Structure législative</i>	187
<i>Conséquences de l'application de la RGAÉ</i>	188
<i>Historique de l'interprétation de la RGAÉ par les tribunaux</i>	189
<i>Résumés des principes pour une interprétation future de la RGAÉ</i>	190
FINANCEMENT DES RACHATS <i>INTER VIVOS</i> ET <i>POST MORTEM</i> — ALTERNATIVES	191
Encaisse	192
Financement bancaire obtenu personnellement par l'actionnaire acquéreur	193
Financement bancaire obtenu par une société faisant l'acquisition	194
Acomptes provisionnels sur une certaine période de temps	195
Indexation sur les bénéfices futurs	196
<i>Indexation sur les bénéfices futurs inversée</i>	197
<i>Minimisation de la valeur de la société avant le rachat d'un actionnaire en distribuant annuellement les bénéfices après impôt</i>	198
Utilisation des bénéfices non répartis de la société pour financer l'acquisition	199
Utilisation des sociétés de gestion	199-1
Financement à partir d'un fonds d'investissement	199-2
Financement par assurance-invalidité	199-3
Utilisation de la valeur de la police d'assurance-vie	199-4
<i>Primes d'assurance-vie</i>	199-5
<i>Propriété d'une police d'assurance-vie</i>	199-6
Utilisation des prestations de décès de l'assurance-vie	199-7

Chapitre 2 — CONSIDÉRATIONS FISCALES — RACHATS *INTER VIVOS*

	Paragraphe
VENTE D' ACTIONS PAR DES PARTICULIERS	200
APERÇU	202
ACTIONS ADMISSIBLES DE PETITES ENTREPRISES	204
PIÈGE POTENTIEL — L'IMPÔT MINIMUM DE REMPLACEMENT	206
PIÈGE POTENTIEL — LA PERTE NETTE CUMULATIVE SUR PLACEMENT	208
PIÈGE POTENTIEL — LA TRANSACTION PAPILLON	210
POSSIBILITÉS DE PLANIFICATION — PURIFICATION DE LA SOCIÉTÉ	212
POSSIBILITÉS DE PLANIFICATION — CRISTALLISATION DU GAIN EN CAPITAL	214
POSSIBILITÉS DE PLANIFICATION — LA SOCIÉTÉ DE GESTION	216
CONSÉQUENCES FISCALES POUR LE VENDEUR DES ACTIONS	218
LE PAIEMENT DES ACTIONS	220
LA VENTE AVEC LIEN DE DÉPENDANCE	222
LES PERTES	224
VENTE D' ACTIONS PAR DES SOCIÉTÉS DE GESTION	226
CONSÉQUENCES FISCALES POUR L'ACQUÉREUR DES ACTIONS	228
LES DÉPENSES D'INTÉRÊTS	230
COÛT DE BASE RAJUSTÉ DES ACTIONS POUR L'ACQUÉREUR	232
LES PERTES EN CAPITAL	234
ACQUISITION POUR FINS D'ANNULATION OU RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ	236
ACTIONS DÉTENUES PAR UN PARTICULIER	238
ACTIONS DÉTENUES PAR UNE SOCIÉTÉ DE GESTION ...	240
LA TRANSACTION «PAPILLON»	242

	Paragraphe
CONSÉQUENCES FISCALES POUR LES ACTIONNAIRES RESTANTS	244
IMPÔT DE LA PARTIE IV LIR	246
IMPÔT DE LA PARTIE VI.1 LIR	248
RACHAT ÉCHELONNÉ	250
ACTIONS PRIVILÉGIÉES À VALEUR FIXE	252
CHANGEMENT DE CONTRÔLE	254
PAIEMENTS RELATIFS AUX CLAUSES RESTRICTIVES, AUX ALLOCATIONS DE RETRAITE, ET AUX HONORAIRES DE CONSULTATION ET D'ALLOCATION D'INVALIDITÉ	256
CLAUSES RESTRICTIVES	258
HISTORIQUE	260
DÉFINITIONS ET RÈGLES	262
ÉVALUATION	264
ALLOCATION DE RETRAITE ET HONORAIRES DE CONSULTATION	266
ALLOCATION D'INVALIDITÉ	268
DÉDUCTIBILITÉ DES PRIMES D'ASSURANCE-INVALIDITÉ ET COMPTE DE DIVIDENDES EN CAPITAL (CDC)	270
VENDEUR NON-RÉSIDENT	272
Chapitre 3 — CONVENTIONS D'ACHAT-VENTE ET ASSURANCE-VIE	
APERÇU	300
CONVENTIONS D'ACHAT-VENTE ET PLANIFICATION DE LA CONTINUITÉ DE L'ENTREPRISE	302
FINANCEMENT DES RACHATS <i>INTER VIVOS</i> ET <i>POST MORTEM</i> — ALTERNATIVES	304

	Paragraphe
FINANCEMENT EN DEHORS DE L'ENCAISSE DE LA SOCIÉTÉ	306
VENTES D'ACTIFS	308
FINANCEMENT À PARTIR D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT ...	310
FINANCEMENT SOUS FORME DE PRÊT D'UNE INSTITUTION BANCAIRE	312
VERSEMENTS ÉCHELONNÉS OU RACHATS ÉCHELONNÉS SUR UNE CERTAINE PÉRIODE DE TEMPS	314
Paiements échelonnés	316
Paiements échelonnés avec une clause d'indexation sur les bénéfiques futurs	318
Rachats échelonnés	320
Rachats échelonnés avec échange d'actions	322
FINANCEMENT À MÊME LA SOCIÉTÉ	324
DISTRIBUTION ANNUELLE DES BÉNÉFICES APRÈS IMPÔT AFIN DE MINIMISER LA VALEUR DE LA SOCIÉTÉ AVANT LE RACHAT D'UN ACTIONNAIRE	326
FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D' ACTIONS À PARTIR DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS DE LA SOCIÉTÉ	328
SOCIÉTÉS DE GESTION EN TANT QUE SOURCE DE FINANCEMENT	330
FINANCEMENT PAR L'ASSURANCE-INVALIDITÉ	332
FINANCEMENT <i>INTER VIVOS</i> EN UTILISANT LA VALEUR DE RACHAT DE LA POLICE D'ASSURANCE-VIE	334
UTILISATION DE L'ASSURANCE-VIE POUR FINANCER UN RACHAT AU DÉCÈS	336
TYPES D'ASSURANCES-VIE	338
ASSURANCE TEMPORAIRE	340
ASSURANCE-VIE PERMANENTE	342
ASSURANCE SUR DEUX OU PLUSIEURS VIES EN VERTU D'UNE SEULE POLICE	344

	Paragraphe
COMMENT LES POLICES D'ASSURANCE-VIE SONT-ELLES IMPOSÉES ?.....	346
COÛT DE BASE RAJUSTÉ	348
COMPTE DE DIVIDENDES EN CAPITAL (« CDC »)	350
Mécanisme du CDC.....	352
Erreurs dans le calcul du CDC et rectification.....	354
Critères en lien avec la qualification d'un dividende en capital ...	356
Valeur de rachat	358
Disposition	360
Gain lié à une prestation de décès	362
Coût net de l'assurance pure (« CNAP »).....	364
Produit de disposition d'une participation dans une police d'assurance-vie	366
Valeur	368
QUESTIONS RELATIVES À LA PLANIFICATION D'ASSURANCE.....	370
TEST D'EXONÉRATION ET ASSURANCE-VIE	372
TRANSFERT DES POLICES D'ASSURANCE-VIE	374
Transfert au conjoint	376
Transfert à un enfant	378
Transfert à une personne autre que le conjoint ou un enfant ...	380
Valeur d'une police d'assurance-vie	382
Stratégies fiscales	384
ASSURANCE-VIE ET ÉVALUATION DES ACTIONS.....	386
Stratégies fiscales	388
ASSURANCE-VIE À TITRE DE GARANTIE ET PLANIFICATION DU COMPTE DE DIVIDENDES EN CAPITAL	390

	Paragraphe
QUESTIONS DE PLANIFICATION NON LIÉES À L'ASSURANCE	392
L'ACTIONNAIRE UNIQUE	394
QUESTIONS LIÉES AUX SOCIÉTÉS DE PERSONNES	396
QUESTIONS LIÉES AUX ACTIONNAIRES NON-RÉSIDENTS	398
SOMMAIRE	399
Chapitre 4 — RACHATS AU DÉCÈS	
APERÇU	400
ASSURANCES ENTRECROISÉES	401
ASSURANCES ENTRECROISÉES — ACTIONNAIRES INDIVIDUELS	402
Clause de «double option»	403
Implications fiscales pour la succession	404
Implications fiscales pour le survivant	405
Avantages	406
Désavantages	407
Opportunités de fractionnement de revenu pour les actionnaires survivants	408
Avantages et désavantages des droits de cession en vertu d'une convention entre actionnaires	409
ASSURANCES ENTRECROISÉES — SOCIÉTÉS DE GESTION	410
Aperçu	411
Implications fiscales pour la succession	412
Double imposition	413
Liquidation de la société de gestion	414
Implications fiscales pour le survivant	415
<i>Acquisition par la société de gestion survivante</i>	416

	Paragraphe
<i>Acquisition par une nouvelle société de gestion</i>	417
Avantages	418
Désavantages	419
Approche combinée	420
MÉTHODE HYBRIDE — BILLET PROMISSOIRE — RACHAT PAR LES ACTIONNAIRES SURVIVANTS	421
MÉTHODE HYBRIDE — BILLET PROMISSOIRE — RACHAT PAR LES ACTIONNAIRES SURVIVANTS : APERÇU POUR LES PARTICULIERS	422
Aperçu	423
Implications fiscales pour la succession	424
<i>Achat pour fins d'annulation</i>	425
Implications fiscales pour le survivant	426
Avantages	427
Désavantages	428
Alternatives	429
Option équitable ?	430
MÉTHODE HYBRIDE — BILLET PROMISSOIRE — RACHAT PAR LES ACTIONNAIRES SURVIVANTS : APERÇU POUR LES SOCIÉTÉS DE GESTION	431
Aperçu	432
Implications fiscales pour la succession	433
Implications fiscales pour le survivant	434
Avantages	435
Désavantages	436
RACHAT D'ACTIONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	437
RACHAT D'ACTIONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ : APERÇU POUR LES PARTICULIERS	438
Aperçu	439

	Paragraphe
Implications fiscales pour la succession	440
RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ — ILLUSTRATION	441
Défunt : Déclaration de revenus	442
Succession	443
Défunt : Déclarations de revenus	444
RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ — RÈGLES DE MINIMISATION DES PERTES	445
Défunt : Déclarations de revenus	446
Succession	447
Sommaire	448
Solution du 50 %	449
Succession	450
Dividende réputé	451
Règle « grand-père » et première règle de minimisation des pertes	452
Roulement au conjoint et évitement de la première règle de minimisation des pertes	453
Fiducies familiales et évitement de la première règle de minimisation des pertes	454
Seconde règle de minimisation des pertes	455
RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ — IMPLICATIONS FISCALES POUR LE SURVIVANT	456
Aperçu	457
Avantages	458
Désavantages	459
RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ : APERÇU POUR LES SOCIÉTÉS DE GESTION	460
Aperçu	461
Implications fiscales pour la succession	462

	Paragraphe
Implications fiscales pour le survivant	463
Avantages	464
Désavantages	465
MÉTHODE COMBINÉE	466
PARTENARIAT CORPORATIF	467
CONCLUSION	468
Annexe 1 — SHAREHOLDERS' AGREEMENT	1 000
Annexe 2 — DISPOSITIONS FISCALES EN VIGUEUR — APERÇU	2 000
Annexe 3 — CONVENTION UNANIME ENTRE ACTIONNAIRES	3 000
Annexe 4 — CONVENTION UNANIME ENTRE ACTIONNAIRES	4 000
TABLE DE LA JURISPRUDENCE CITÉE	5 000
DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX CITÉS	6 000
INDEX DE RECHERCHE	7 000